



GT CSAR du 9 février 2024 : top départ !

A l'ordre du jour :

Agenda social

JOP

Concours B

Régime indemnitaire (*on spoile, c'est renvoyé à une date ultérieure*)

Pour l'alliance : Johann PASCOT, Anne-Flore J., Laure JEANNIN, Norlhoda EL OUAZIZI, Catherine STOLARSKI

Pour l'administration : André SCHWOB, Hélène CHARPENTIER, Ludovic SENAND, Ary BEAUJOUR, Claude HEDOUX, Stéphanie LE CAM

Agenda social :

Ce point consiste essentiellement à fixer les dates de rencontre entre les OS et l'administration. **L'alliance a rappelé, qu'en 2024, il serait plus qu'opportun de travailler avec un support dématérialisé !**

JOP :

Des enseignements ont-ils tirés de la coupe du monde de rugby l'année passée ? Pas sûr ! Ce dossier est suivi par nos fédérations car il ne relève bien évidemment pas que de la DGCCRF. Notons que notre administration a indiqué ne pas vouloir sur-mobiliser : nos missions sont les habituelles et fonctionnent par roulement (la DGCCRF a son calendrier et n'a pas à répondre à des sollicitations sur lesquelles nous n'avons pas d'habilitations).

En AC & SCN : la DG s'est engagée au-delà des permanences : les collègues qui seront en présentiel sont celles et ceux dont la présence est strictement nécessaire.

Elle a identifié 4 services :

- 1C pour le pilotage des enquêtes et les accréditations ;
- 5 A pour la classification des produits ;
- SI pour l'accès serveur et les cyber-attaques ;
- 1A pour les sollicitations des médias.

Pour les autres et les SCN, rien n'est clairement identifiée à ce jour si ce n'est une note purement Bercy qui encourage à prendre des congés... quand les services auront identifié les besoins !

En tout état de cause, l'alliance a demandé le déplafonnement de l'indemnité télétravail (donc pour chaque jour).

Dans les SD :

La DG a sollicité les directions concernées pour connaître leurs besoins notamment en ce qui concerne la garde d'enfant, etc...

En ce qui concerne les congés, la DG demande aux directions fortement impactées par les JO d'établir des tableaux prévisionnels permettant d'identifier les périodes en tension. Aucune instruction ne sera donnée sur un contingent d'absences ou de présences. Néanmoins la DG aurait rappelé au ministère de l'intérieur que nos cycles d'enquête s'étalent sur l'année et pas seulement sur la période estivale.

Elle a souligné que, pour les sites avec peu d'évènements, les collègues n'ont pas à subir la pression des congés arguant que les contrôles sont à l'année du fait de nos missions ; elle a également rappelé qu'il y avait eu des renforts d'effectifs.

L'alliance a toutefois précisé qu'il serait toutefois étonnant que certaines DDI et/ou préfectures n'en profitent pas pour bomber le torse et communiquer allègrement (ce qu'on constate déjà sur les réseaux sociaux).

Les axes de contrôles :

- CHR : 10 000 contrôles le plus tôt possible ;
- Transports (VTC/Taxi) : privilégier les CODAF (**l'alliance a souligné de nouveau le besoin d'EPI**) ;
- Sécurité des produits / contrefaçon ;
- Paris sportifs et billetterie sont confiés au SNE.

Les indemnités :

Dans l'attente d'une décision de la DGAFP, seul un volume d'emploi a été identifié.

La lecture de la DG est la suivante pour toucher les primes :

- Etre directement en situation de mobilisation
- Subir des contraintes sur les congés

Dans l'attente d'un éclaircissement de la part de la DG, l'alliance a rappelé que :

- L'année 2024 n'est pas l'année 2023, ni 2022, etc...
- L'appréciation locale avait prouvé ses « limites » ... COVID COVID ...

En outre, aucun déplacement ne doit être à la charge des collègues.

Les astreintes et interventions :

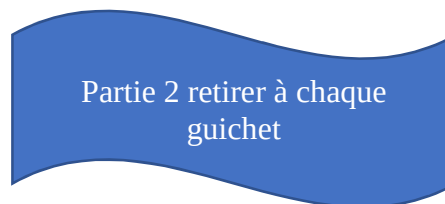
Pour la DG, aucun souci :

- compensation de 16 €/jour pour les astreintes;
- indemnisation ou récupération pour les interventions.

Les accréditations :

En DDI, délivrées par les préfetures et en AC/SCN, par 1 C ; au plus tard, fin avril/début mai (dérogations possibles).

Pour faire simple, l'accréditation se divise en 2 parties :



On ne peut regretter, comme à l'habitude, que nos commissions d'emploi aient peu de valeur... surtout que la DG a été incapable de répondre si commission + accréditation dispensait de la fouille !

Quant aux stagiaires (37 en IDF), la DG a estimé que nos collègues auraient largement de quoi s'occuper en dehors des JOP !

Concours B :

Nous vous faisons grâce de tout l'historique mais la conclusion est : navigation à vue ! Pour être totalement honnêtes, la DG ne peut en porter l'entière responsabilité : il appartient également au ministère et à la DGAFP d'en prendre leur part !

Pour 2024 :

- 24 postes au concours externe
- 15 postes au concours interne
- 6 postes au concours interne spécial
- 15 postes par liste d'aptitude (au choix)
- 3 RQTH

Calendrier :

- Concours externe et interne : épreuves écrites mi-juin et oraux mi-septembre pour une nomination au 01/12/2024 ;
- Concours interne spécial : épreuves écrites fin septembre et oraux fin novembre pour une nomination au 01/12/2024 ;
- Liste d'aptitude : 13 en juin (potentiellement 2 en décembre si tous les postes offerts aux concours sont pourvus) ou 15 en fin d'année ; la DG souhaite l'accord des OS pour le 1^{er} cas.

Notons que de nombreuses contraintes n'incitent pas les collègues à se présenter au concours interne.

Préparation / épreuves / formation :

Il reste encore des imprécisions.

Tout d'abord, l'alliance a attiré l'attention de l'administration sur le délai contraint, a fortiori en cette année de JOP.

S'agissant de la préparation du concours mais aussi des sujets, nous avons rappelé que les collègues de la prépa et aussi de la logistique n'avaient pas 4 bras et qu'il serait très opportun que la DG gèle les périodes au plus vite dans un contexte de déménagement.

Comme lors de la dernière vague, liste d'aptitude et concours interne spécial donneraient lieu à 2 semaines de formation à l'ENCCRF.

En externe, la DG recherche des profils attirés par l'enquête.

Quant à la liste d'aptitude, vu le faible vivier de collègues un classement national uniquement semble suffisant.

Pour conclure, reste à attendre la signature ministérielle.

Divers :

ANSM/cosmétiques : **l'alliance avait soulevé ce point voilà plusieurs mois** ; outre renvoyer vers les webinaires, la DG reconnaît qu'il faut encore expertiser la possibilité de MPA alors que certaines sanctions ne sont pas prévues

Stages dans la Nièvre : suite au départ d'un agent, il est demandé aux stagiaires de changer de résidence pour l'été !

Paye :

Interrogée par l'alliance, la DG a indiqué que le paiement des CET aurait lieu en avril / mai ; décalage habituel pour les collègues de centrale. Quant aux autres agents, comme c'est traité à l'ancienne, c'est-à-dire manuellement avec un bon vieux tableur le traitement est plus long, aucune date en vue...

Pour la prime one-shot des collègues de centrale, régularisation ce mois-ci.

Enfin, il est demandé à la DG de prévenir les collègues quand elles/ils vont être suspendu d'un droit ; les SGCD sont loin de donner satisfaction.

Brèves :

Avis à certaines DDI : les collègues participant au dialogue social DGCCRF relèvent de la DGCCRF ;

Avis à d'autres : si le collègue est en formation, il ne peut être sous une autre position.